Mr Guigou Mtre en chirurgie à St paul en jarret dans le Lyonnois a envoyé à l'Académie Royale de Chirurgie une dissertation sur la morsure de la vipere, et sur un moyen nouveau d'en arrêter les progrès, de laquelle dissertation je suis chargé de ~~lui~~ rendre compte.

Mr Guigou après avoir employé les deux premieres pages de sa dissertation a tâcher de prouver que le chirurgien doit insister sur les recherches interessantes que l'art de guérir lui présente nous dit que le venin de la vipere est très subtil, que ses effets se manifestent très promptement, qu'il semble affecter principalement le fluide nerveux, qu'il porte une mort presque certaine dans la partie mordue en coagulant, que la terreur plus ou moins forte qui s'empare du malade ne contribue pas peu à aggraver les accidents. Pour preuve de ces deux dernieres assertions, sçavoir que le venin de la vipere coagule, et que la terreur de celui qui est mordu, augmente les accidens, Mr Guigou rapporte d'après Mr de Haller, qu'un Taureau très robuste ayant été mordu aux narines par une vipere, mourut sur le champ, que les Anatomistes de l'Academie de florence l'ouvrirent et ne trouverent aucun changement ni dans les solides, ni dans les fluides.

Mr Guigou nous donne sept observations de personnes mordues par la vipere; les deux premieres ont été gueries par des scarifications faites sur la partie mordüe, l'application de la Theriaque, le styrax, les alkalis volatils et les fomentations ammoniacales, le tout soutenu par l'usage interieur des Alexitaires, des cordiaux et des alkalis volatils. La troisieme personne a été guerie par l'amputation du doigt qui avoit été mordu. Trois petits enfants, d'un paysan italien de valle de Sesia dans le marais badinant, pieds nuds, l'un d'eux fut mordu par une vipere près le tendon d'Achille, il frotta aussitot la playe plusieurs fois avec les doigts mouillés de salive, ses petits freres en firent autant, les parens lui firent tremper la jambe dans l'eau tiede et pratiquerent des frictions de haut en bas l'espace d'une heure. malgré ces secours il survint des accidents qui firent craindre pour la vie des trois enfants. il se déclara tout à coup une enflure considerable à la tête et un vomissement bilieux qui dura quelques heures; ils furent cependant gueris après trois

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
ARC 20
d.10

t

jours sans autres Remèdes. La 3me est d'un enfant qui† a été guéri. M. Guigou après ces huit observations, en rapporte plusieurs qui prouvent que le venin de la vipère est rendu par les selles, par l'estomac et les premières voyes.

† mourut quoique n'ayant pas été appellé à temps.

Tout ce que dit M. Guigou jusques-là, n'offre rien de nouveau ni d'intéressant pour l'art, mais il nous assure que son devoir et le désir flatteur d'être utile à l'humanité, l'engage à communiquer un nouveau moyen d'arrêter par attraction les progrès d'un venin aussi dangereux.

Ce Remède consiste en un morceau de substance composée de la corne de cerf, ou de celle des os longs des extrémités du boeuf, qu'on fait dessécher à un feu brûlant jusqu'à noirceur. M. Guigou dit que ce remède a été apporté d'Espagne, qu'un frère qui exerçoit la pharmacie dans la grande chartreuse le lui avoit communiqué, et que par tradition on l'appelloit pierre de Cobre. M. Guigou rapporte aussi le témoignage de M. de Haller qui étoit possesseur d'une de ces pierres artificielles, laquelle lui avoit été envoyée des Indes. M. de Haller appelloit cette pierre Lapilli serpentinus Indicus. Il ajoute que ceux qui l'ont envoyé des Indes, ont averti que lorsqu'un homme avoit été mordu par cette vipère dangereuse nommée Cobra de Cabello,† on appliquoit cette pierre sur la playe, qu'elle s'y attachoit et suçoit le venin, qu'elle tomboit ensuite lorsqu'elle étoit pleine. alors on la mettoit dans du lait récent où elle déposoit tout le venin qui la remplissoit, et on l'appliquoit ensuite de nouveau sur la playe, jusqu'à ce que le malade fut entièrement exempt de danger. cette pierre ne s'attachoit point à la peau d'un homme qui n'avoit point été mordu.

† ce qui a donné le nom à la pierre

M. Guigou rapporte deux observations pour prouver l'efficacité de cette fameuse pierre. La 1re est d'un jeune chartreux qui fut mordu aux lombes par une vipère. on lava la playe avec l'eau vulnéraire et la thériaque, on lui fit prendre des alexitaires à grande dose, tels que le sel volatil de vipère l'eau de luce, d'un élixir usité dans le couvent et dont on tait

le nom. les accidents se soutenoient et le frère d'apsy pharmacien de la grande chartreuse desespéroit du malade, lorsqu'il se ressouvint de la pièce de cobre. il l'appliqua sur la partie mordüe après y avoir fait plusieurs scarifications, et la soutint avec un bandage analogue. dès le lendemain les accidens furent moins pressants, on continua les mêmes remedes, pris intérieurement et la diette; le cinquième jour la pièce se détacha; on ne l'appliqua plus. on pansa la playe en conséquence, et elle fut guérie au bout de quinze jours.

Qui ne voit pas que cette guérison est dûe aux lotions faites avec l'eau vulnéraire, la theriaque, ~~les~~ scarifications pratiquées sur la partie mordue, à l'usage des remedes pris intérieurement et qui ont presque toujours été efficaces quand on a été appellé à tems, et non à cette fameuse pièce de cobre

La 2de observation est d'une jeune fille agée de dix sept ans qui avoit été mordüe au bas de la jambe: on lui appliqua, dit Mr guigon, une pièce de cobre préparée à la grande chartreuse, on lui fit prendre intérieurement de la theriaque, par les susdits procédés, elle fut bien guérie après treize jours, sans avoir souffert d'autres accidents que des foiblesses fréquentes le premier jour et quelques frissons.

Mr Vivier chirurgien de la ~~grande~~ paroisse de la grande chartreuse a dit à Mr guigon avoir guéri deux personnes de vipère par la seule application de cette pièce

Des gens dignes de foy suivant Mr guigon, l'ont encore assuré avoir guéri dans le même cas, dans le même canton, avec le même moyen.

Mr Guigon ne rapporte aucun fait qui lui soit personnel pour prouver le succès de la pièce de cobre, ~~et~~ comme nous l'avons déjà dit, les uns doivent être attribués à l'usage des remedes appropriés pris intérieurement et aux pansements convenables

les autres peuvent avoir été guéris presque spontanément
comme les trois enfants du paysan italien rapporté par
eux quoique lui même; d'autres peuvent avoir été mordus
sans que le venin ne leur ait pas été communiqué.
les personnes qui ont attesté ces cures d'eux quoique peuvent
aussi lui en avoir imposé.

Quoiqu'il en soit je ne pense pas que l'Académie
puisse faire aucun usage d'un moyen qui ne paroit
avoir d'autre vertu que celle que la crédulité peut lui
faire attribuer, et duquel moyen l'homme de l'art qui
le présente à l'académie n'a fait aucun usage.

il pourroit même être dangereux d'employer un
tel moyen qui en faisant négliger ceux qui jusqu'à
présent ont paru efficaces en pareil cas, mettroit les malades
dans le peril le plus éminent.

Paris le 16 mars 1780 Guyenot